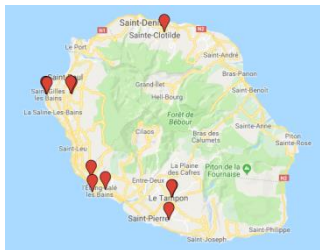


# Présentation

- Une fédération regroupant 20 associations départementales ou régionales et 300 kinési-préventeurs.
- Un Conseil scientifique chargée d'harmoniser et de valider les compétences et les pratiques du réseau
- Des congrès diffusant les bonnes pratiques
- Des partenaires institutionnels (mutuelles, caisses d'assurances maladie, sociétés savantes, services de l'état, collectivités)



# Le réseau



# Organigramme fonctionnel

## AGO

- Participants : tous des adhérents direct KFP et ceux des APK
- Définit la politique générale et les orientations budgétaires de KFP, modifie les statuts et le RI
- Les APK votent au prorata de leur nombre d'adhérent. Chaque adhérent direct dispose d'une voix. Double majorité APK et AD requise pour chaque décision
- Élit le bureau, parmi les candidats proposés par les APK

## Bureau

- Un Président, Un trésorier, 1 ou plusieurs Vice Présidents
- Le Directeur avec voix consultative
- Garant des intérêts de la fédération
- Applique la politique générale et gère l'activité, en collaboration avec les permanents. Recrute les permanents à l'exception du Directeur

## CS

- Experts proposés par les APK, parmi les adhérents-intervenants du réseau
- Accrédite les intervenants, contenus et outils
- Coordonne la recherche et les évaluations
- Contrôle les publications et communications

## CA

- Un représentant par APK et 1 pour les AD
- Nomme le Directeur, contrôle la gestion
- Représente les intérêts des APK

## Permanents

- Un directeur, des coordinateurs, des assistants. Salariés ou prestataires
- Gèrent le quotidien et développent l'activité, dans le cadre défini par l'AGO
- Coordonnent et soutiennent les intervenants et sont les interlocuteurs des commanditaires

# Les missions

- Gérer ou coordonner des actions nationales de prévention en partenariat avec des opérateurs publics et privés.
- Promouvoir le rôle du kinésithérapeute en matière de prévention.
- Développer la recherche et l'évaluation dans le domaine de la prévention.
- Former, accréditer, évaluer et soutenir les animateurs et formateurs du réseau.
- Organiser des congrès nationaux destinés à mutualiser les connaissances.
- Favoriser la création de nouvelles associations et soutenir l'action de ceux qui existent.



# Le conseil scientifique

- Composé d'experts et de praticiens de la prévention, issus ou non du réseau.
- Il conduit des recherches en matière de prévention en kinésithérapie, émet des recommandations et produit des référentiels.
- Il soutient et coordonne les recherches et évaluations des associations adhérentes KFP.
- Il accrédite les formations et les formateurs de kinésithérapeutes ainsi que les protocoles et supports éducatifs du réseau national.

# Les congrès

- Les derniers : Valence 2013, Paris 2016, St Etienne 2019
- Ouvert à tous les kinésithérapeutes
- Appel à communication auprès de tous les professionnels ayant une expertise en prévention
- Permettent de promouvoir tous les 3 ans les meilleurs recherches, outils et actions de prévention en kinésithérapie
- Les actes des congrès sont téléchargeables sur notre site

8<sup>ème</sup> Congrès Kiné France Prévention



Saint Etienne 24 et 25 mai 2019

7<sup>ème</sup> congrès national



Paris

27 et 28 mai 2016



# Pour en savoir plus..



[www.kinefranceprevention.fr](http://www.kinefranceprevention.fr)